



LA LETTRE D'INFO DE LA COMMUNE : L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE EUROPÉEN DE FRET."

L'extension du Centre Européen de Fret : un projet pour l'environnement et pour l'emploi

Le Centre Européen de Fret est une infrastructure majeure du Pays Basque en matière de développement économique. Il compte 78 entreprises et 1800 emplois. Son développement et la capacité à y installer ou pérenniser des opérateurs de fret ferroviaire constituent un objectif majeur pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque, tant pour des raisons environnementales que d'emplois.

C'est dans ce cadre que le 31 janvier dernier, un permis d'aménager autorisant les travaux de viabilisation des derniers terrains constructibles du CEF de Bayonne Mouguerre (soit environ 12,5 hectares) a été notifié par la Mairie de Mouguerre, en cohérence avec le PLU de la commune voté en 2023.

L'objectif de ces travaux d'aménagement est de créer de nouveaux terminaux de fret ferroviaire dans un contexte de saturation du site actuel.

Doubler le trafic ferroviaire et contribuer ainsi à réduire le trafic poids lourds sur l'A63

Il s'agit concrètement de moderniser les infrastructures existantes et de les mettre aux normes afin de doubler le trafic ferroviaire dans le contexte de l'arrivée de l'autoroute ferroviaire Cherbourg-Mouguerre.

L'augmentation des capacités de ce site positionné sur un nœud autoroutier et ferré stratégique raccordé à l'A63/A64 et embranché au réseau ferré national, ouvre des perspectives remarquables en matière de report modal dans les quinze prochaines années :

- l'augmentation du report annuel de la route vers le rail pour atteindre un report modal total de 150 000 camions/an, soit une multiplication par deux environ par rapport à actuellement (4 trains par jour aujourd'hui contre une estimation de 10 trains par jour à partir de 2030).
- le doublement de la part modale du fret ferroviaire sur le corridor Atlantique qui contribuera à diminuer le trafic poids lourds national et international sur l'A63 aujourd'hui.

Ce projet représente un projet d'intérêt public majeur qui répond à deux enjeux clés pour le territoire :

- un enjeu environnemental et sanitaire permettant de reporter une partie du trafic existant des 10 500 poids lourds quotidiens circulant sur l'A63 vers le transport combiné (rail/route) et de réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre de 50.000 tonnes par an à horizon 2030. Le projet de création d'une plateforme multimodale en Espagne s'inscrit sur le long terme et se positionne comme complémentaire à celui du CEF, au regard de l'importance des volumes de transport routier à reporter vers des modes plus durables.

- un enjeu économique avec la création d'emplois directs et indirects, notamment via le développement des opérateurs de transport combiné Novatrans et Ambrogio et l'arrivée de Brittany Ferries (2024), ainsi que l'implantation de l'entreprise ENOVIS (ex-DJO) qui permettra la création de 150 emplois supplémentaires d'ici 2030.

L'extension de l'entreprise ENOVIS à Mouguerre : la création de 150 emplois supplémentaires

Implantée sur le Centre Européen de Fret de Mouguerre depuis 2009, l'entreprise Enovis Mouguerre est l'antenne européenne d'un des acteurs majeurs du secteur de la santé au rayonnement international. Elle conçoit, fabrique et distribue du matériel médical et paramédical pour les professionnels (médecins et pharmacies) et les particuliers.

Elle emploie près de 325 salariés à ce jour sur le site de Mouguerre. L'entreprise ENOVIS a besoin de s'étendre pour renforcer sa capacité de recherche et développement. L'entreprise travaille avec un ensemble dense de prestataires locaux déjà présents sur le CEF. Toutefois, l'implantation actuelle d'ENOVIS Mouguerre ne permet pas un développement efficace de l'activité. Face au risque de délocalisation de l'entreprise (et des emplois) en dehors de son territoire, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, a cherché une nouvelle implantation locale à l'entreprise qui permette l'extension de l'activité et puisse garantir ainsi le maintien des 325 emplois et la création de 150 emplois supplémentaires.

Le choix d'implantation s'est porté sur le terrain situé dans l'emprise du Centre Européen de Fret de Mouguerre, contribuant ainsi à améliorer significativement les conditions de travail des salariés et permettant l'extension de l'activité. Le bâtiment sera réalisé par la SEPA qui en restera propriétaire tout en garantissant le maintien du foncier dans le domaine public.

Un simple rond-point sur la route de Briscous sera réalisé pour permettre l'accès des employés au site. Cet accès a été pensé de manière à limiter les impacts sur le milieu naturel.

Parfois évoquée, une implantation dans le secteur des Salines n'aurait pu se faire dans les délais nécessaires à l'entreprise en raison notamment de la nécessité de dépolluer et de réaménager le site pour assurer sa reconversion. Cette option n'aurait donc pas été compatible avec le maintien de l'entreprise et donc des emplois sur le territoire.

Le Maire de Mouguerre
Roland HIRIGOYEN

Une compensation environnementale exemplaire

Les travaux d'aménagement des 12 hectares restants du Centre Européen de Fret font l'objet d'une compensation environnementale de 102 hectares (soit près de 8 fois la surface restant à replanter).

Le projet prévoit en effet 8 sites de compensation situés sur les communes de Bayonne, de Mouguerre, de Lahonce, Urcuit, Saint-Martin-de-Seignanx, Guiche et Saint-Geours-de-Maremne. Ces sites seront réhabilités et restaurés de façon à correspondre avec les milieux à compenser, puis ils seront gérés pendant toute la durée de la compensation. Par ailleurs, une démarche de rétablissement des trames vertes, bleues et noires sur le projet du parc d'activité de Mouguerre sera engagée.

Inondations

Conformément aux dispositions de l'arrêté et du Dossier Loi sur l'Eau et compte tenu de la nécessité d'une vigilance accrue face aux problématiques d'inondation dans le contexte climatique actuel, la Communauté et la SEPA ont lancé des études hydrauliques approfondies dont les conclusions ont démontré l'absence d'aggravation du risque d'inondation des biens et des personnes.

Ainsi, les ouvrages hydrauliques définitifs qui seront mis en place pour accompagner la viabilisation des derniers hectares du CEF comprendront un fossé de collecte le long de la RD312 et un busage du ruisseau du Fraitz.

En complément, une étude menée à l'échelle du bassin versant par le Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime permettra d'asseoir le choix entre un système de pompage pour un rejet direct dans l'Adour ou une simple vidange des bassins à marée basse.